

Compte-rendu du Conseil municipal de Condé-en-Normandie
lundi 29 janvier 2018 – 20 heures 30

Etaient présents : Mme Desquesne, M. Daligault, Mme Roelandt, M. Mèche, Mme Mourocq, M. Frappy, Mme Bouclier, M. Gascouin, Mme Bouillard, M. Billard Patrick, MM. Anckaert, Beauquesne, Billard Pascal, Mmes Blandeau, Cailly, Colin-Martin, Collibeaux, M. Dujardin, Mme Duquesne, MM. Elisabeth, Gauquelin, Goudier, Mmes Lair, Lemeray, Lenepveu, Lepad, M. Maheu, MM. Pastor, Planchon, Mme rolland.

Ont donné pouvoir : M. Lahaye à M. Dujardin, Mme Collibeaux à Mme Cailly.

Absents/excusés : Mme Morice, M. Vasthier.

Mme le Maire ouvre la séance. Xavier ANCKAERT est désigné secrétaire de séance.

1. Approbation des procès-verbaux du 9 et 21 décembre 2017.

Valérie Desquesne demande l'approbation des procès-verbaux des séances du 9 et 21 décembre 2017.
A l'unanimité, le conseil approuve le procès-verbal du 9 décembre 2017.

Concernant le procès-verbal du 21 décembre, Patrick Dujardin indique que Mme le Maire n'a pas fait lecture des arrêtés de délégations. Celle-ci confirme que cette lecture a bien été effectuée. Monsieur Dujardin demande la mise disposition de ces arrêtés. Mme Desquesne précise qu'ils seront consultables sur le nouveau site internet lorsque celui-ci sera mis à jour.

Le procès-verbal est donc approuvé à la majorité dont 2 oppositions (M. Dujardin et M. Lahaye qui a donné pouvoir à celui-ci).

2. Rythmes scolaires – demande de dérogation.

Anne Roélandt informe le conseil que nous avons reçu un courrier de l'Inspecteur Académique. Celui-ci est relatif à l'organisation du temps scolaire et en cas de changement d'organisation de la collectivité, il y a lieu de respecter la procédure et le calendrier pour la rentrée 2018.

Elle rappelle les principes généraux :

L'organisation du temps scolaire est arrêtée pour trois ans par l'IA-DASEN. La semaine scolaire compte 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées. Une journée ne doit pas excéder 5h30 d'enseignement (3h30 maximum par demi-journée) et la pause méridienne est de 1h30 minimum. Toutefois des dérogations sont possibles conformément à l'article D521-12 du code de l'éducation modifié par le décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Suite au conseil d'école extraordinaire qui s'est déroulé le 8 janvier 2018, réunissant l'ensemble des professeurs des écoles, la direction des écoles et les représentants des parents d'élèves, il a été choisi à la majorité de repasser à la semaine des 4 jours.

La Municipalité propose donc un retour à la semaine de 4 jours, avec une réouverture du Centre de Loisirs le mercredi toute la journée afin de répondre aux problèmes de garde des familles ainsi qu'à un désir de proposer des activités aux enfants.

Patrick Beauquesne s'interroge sur le devenir de la structure prévue pour les activités périscolaires.

Mme le Maire précise qu'il n'y aura plus de financement de l'Etat, donc arrêt de ces activités.

Le centre de loisirs va se réorganiser afin de prévoir un accueil le mercredi sur la partie centre aéré.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à faire la demande de dérogation, pour un passage à 4 jours, auprès de l'Inspecteur d'Académie.

3. Désignation des représentants aux 9 commissions thématiques de l'intercom de la Vire au Noireau.

Mme le Maire rappelle qu'au vu la délibération de la communauté de communes de l'Intercom de la Vire au Noireau du 12 janvier 2017, relative à la création des 9 commissions thématiques composées de 20 membres chacune, il convient de désigner des élus de Condé-en-Normandie pour chaque commission comprenant des élus intercommunautaires ainsi que des élus municipaux.

Après concertation auprès de chaque Conseiller municipal, il est proposé la désignation des élus municipaux suivants au sein des 9 commissions thématiques qui accompagneront les élus intercommunaux:

1. Commission « Moyens généraux et personnel » : Nathalie COLLIBEAUX.
Valérie DESQUESNE / Samuel LAHAYE
2. Commission « Finances » : Sylvain GASCOUIN
Valérie DESQUESNE / Samuel LAHAYE
3. Commission « Attractivité du territoire » : Jean-Daniel GOUDIER
Pascal DALIGAULT / Valérie DESQUESNE
4. Commission « Déchets ménagers » : Patrick BEAUQUESNE / Magali LEPAN
Jean ELISABETH

A l'unanimité, le conseil municipal, valide ces propositions.

5. Commission « Urbanisme, protection et mise en valeur de l'environnement » : Pascal BILLARD
Xavier ANCKAERT / Catherine CAILLY

A la majorité dont 2 oppositions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), le conseil municipal valide ces propositions.

6. Commission « Habitat » : Aline BLANDEAU
Pascal DALIGAULT/ Najat LEMERAY

A l'unanimité, le conseil municipal, valide ces propositions.

7. Commission « Tourisme » : Yveline LENEPVEU / Christian GAUQUELIN
Nathalie BOUILLARD

Patrick Dujardin ne souhaite pas faire partie de cette commission. Il demande la défection. Mme Desquesne propose de le remplacer par Yveline Lenepveu, celle-ci accepte.

Ainsi, ces propositions sont validées, à la majorité dont 2 oppositions (M. Dujardin+ le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin).

8. Commission « Affaires sociales » : Henriette BOUCLIER / Micheline MORICE / Daniel PLANCHON
9. Commission « Ruralité et pôles de proximité » : Pascal VASTHIER / Jean-Michel PASTOR
Pascal DALIGAULT

A l'unanimité, le conseil municipal, valide ces propositions.

4. Désignation des représentants à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), de l'intercom de la Vire au Noireau.

Valérie Desquesne explique que suite à l'installation du nouveau conseil municipal de Condé-en-Normandie, il convient désormais de désigner 7 représentants au sein de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de l'intercom de la Vire au Noireau.

Ainsi, il est proposé par la commune de Condé-en-Normandie la désignation des élus suivants :

- Patrick Billard
- Frédéric Frappy
- Anne Roelandt
- Patrice Mèche
- Valérie Desquesne
- Sylvain Gascouin
- Angélique Mourocq

A la majorité dont deux abstentions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), le conseil municipal, accepte ces propositions.

5. Désignation des représentants au sein du pôle métropolitain de l'intercom de la Vire au Noireau.

Madame le Maire invite le conseil municipal à procéder à la désignation des représentants au sein du pôle Métropolitain de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Il est proposé les désignations suivantes :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
Valérie DESQUESNE	- Jean-Daniel GOUDIER
Jean-Michel PASTOR	- Frédéric FRAPPY

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte ces propositions.

6. Désignation du délégué SDEC de l'intercom de la Vire au Noireau.

Valérie Desquesne précise qu'il y a lieu de désigner un délégué au Syndicat mixte Départemental Energies du Calvados (SDEC), de l'intercom de la Vire au Noireau.

Elle propose la candidature de Mme Catherine CAILLY.

A la majorité dont deux oppositions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), le conseil municipal, accepte cette proposition.

7. Désignation des délégués au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Clécy-Druance (SIAEP Clécy-Druance).

Mme le Maire explique qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de délégués, titulaires et suppléants, au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable Clécy-Druance. Elle informe que la désignation de 5 titulaires et 5 suppléants est nécessaire et non pas 6, comme précisé dans le rapport. Elle soumet d'enlever les désignations de Christian Gauquelin et Nathalie Collibeaux. Ainsi, elle propose les candidatures suivantes:

Membres titulaires :

- Jean-Michel Pastor
- Patrick Billard
- Angélique Mourocq
- Jean-Daniel Goudier
- Sylvain Gascouin

Membres suppléants :

- Anne Roelandt
- Pascal Billard
- Jean Elisabeth
- Pascal Daligault
- Boris Maheu

A la majorité dont deux abstentions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), le conseil municipal, valide ces modifications et accepte ces propositions.

8. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID).

Valérie Desquesne rappelle l'article 1650-1 du Code Général des Impôts qui précise que la durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal. Ainsi, de nouveaux commissaires doivent être nommés.

Cette commission, outre le maire, ou l'adjoint délégué, qui en assure la présidence, comprend huit commissaires.

Les huit commissaires titulaires ainsi que les huit commissaires suppléants sont désignés par les soins du directeur des services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le conseil municipal.

Aussi, Mme le Maire fait lecture de la liste ci-dessous :

Titulaires :

- Joel LAGOUTTE (Lénault)
- Gervais FERET (Lénault)
- Sylvain OLIVIER (Proussy)
- Jean-François DENIAUX (Proussy)
- Philippe OLIVE (La Chapelle)
- Pascal LECOIS (La Chapelle)
- Michel BEHIER (St Germain)
- Alain LEQUERTIER (St Germain)
- Henri JEANNE (St Pierre)
- Michel JUMEL (St Pierre)
- Jean-Claude LEDUC (Condé)
- Aline BLANDEAU (Condé)
- Christian GAUQUELIN (Condé)
- Jacques MAHIER (Condé)
- Louis LAUMONNIER (Condé)
- Valérie PARIS (Montilly sur Noireau)

Suppléants :

- Jacky GANNÉ (Lénault)
- Patrick BOURGEOT (Lénault)
- Catherine OLIVIER (Proussy)
- Pascal DALIGAULT (Proussy)
- Fabrice FREMONT (La Chapelle)
- Claude MARY (La Chapelle)
- Marie-Claire GUIBET (St Germain)
- Martine FOUCHER (St Germain)
- Jean LECHATELLIER (St Pierre)
- Jean-François ROELANDT (St Pierre)
- Henriette BOUCLIER (Condé)
- Didier THUREAU (Condé)
- Bruno THOMAS (Condé)
- Lucette OLIVIER (Condé)
- Daniel PLANCHON (Condé)
- Henry Vallée (Flers)

Après lecture, l'assemblée délibérante accepte ces propositions, à la majorité dont 2 oppositions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin).

9. Désignation des représentants au comité technique.

Valérie Desquesne précise que le comité technique est une instance de concertation chargée de donner son avis sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services.

Celle-ci est composée paritamment de représentants du personnel et de représentants de la collectivité territoriale.

Ainsi, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, valide les représentants de la collectivité désignés ci-dessous :

- Nathalie COLLIBEAUX
- Valérie DESQUESNE
- Jean ELISABETH
- Daniel PLANCHON

10. Désignation des représentants au groupe d'action locale LEADER Sud Calvados.

Valérie Desquesne explique que le groupe d'action local programme LEADER Sud Calvados a en charge la gestion des fonds européens LEADER, notamment l'instruction des dossiers de demande de subventions. Elle précise que le FJEP a un dossier en cours.

Il est nécessaire de procéder à la désignation de deux représentants de Condé-en-Normandie.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal de désigner :

- Jean-Michel PASTOR
- Valérie DESQUESNE

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte ces propositions.

11. SPANC – règlement intérieur.

Valérie Desquesne rappelle l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences intercommunales dans lesquelles n'apparaît plus le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu la conséquence de cet arrêté qui impose aux communes de l'ancien territoire de l'Intercom du Pays de Condé et de la Druance de reprendre la compétence du contrôle, de la réhabilitation et de l'entretien des installations.

Mme le Maire expose que lors de la fusion avec la communauté de communes de la Vire au Noireau, certains élus avaient décidé de ne pas reprendre la compétence SPANC. L'explication étant que Vire avait le SEROC et Condé le SIVOM (St Sever).

Depuis le 1^{er} janvier 2018 la compétence est revenue compétence ville.

L'Etat, par l'intermédiaire de l'agence de l'eau a accepté de prendre en charge les communes qui ont des dossiers en cours. Ceux-ci seront financés par l'agence de l'eau et permettra d'assurer la continuité des dossiers déjà engagés par les propriétaires.

Elle précise qu'aucun changement fondamental n'apparaît dans ce règlement intérieur. Il s'agit uniquement du changement de désignation de la collectivité.

Monsieur Dujardin : Vu vos contacts avec l'agence de l'eau, y a-t-il des programmes et visions sur les dossiers ?

Mme le Maire répond qu'une réunion a eu lieu avec l'agence de l'eau vendredi dernier.

Elle demande à l'assemblée d'approuver ce règlement. Ainsi, à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce règlement.

12. Création des Comités consultatifs.

Jean Elisabeth informe que le conseil consultatif est un espace de concertation, d'information et de suggestion.

Il n'a pas de pouvoir décisionnel et ce n'est pas non plus un lieu de doléance.

Dans le cadre du renouvellement du conseil municipal 2017-2020, l'Etat prévoit la possibilité à la commune de créer des Comités Consultatifs composés du Maire délégué, des élus municipaux issus de leur commune déléguée et de citoyens volontaires souhaitant s'investir pour leur commune.

Le nombre de membres de chaque comité consultatif ne doit pas excéder le nombre autorisé d'élus municipaux des anciennes communes déléguées :

- Condé-sur-Noireau : 29
- La Chapelle Engerbold : 11
- Lénault : 11
- Proussy : 11
- Saint Germain du Crioult : 15
- Saint Pierre la Vieille : 11

Un règlement du comité consultatif sera mis en place et présenté lors du prochain conseil municipal.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide la création de ces Conseils Consultatifs et fixe le nombre de membres de chaque comité comme indiqué ci-dessus.

13. Don Honeywell – Information.

Henriette Bouclier précise que le Comité d'Etablissement d'Honeywell a cessé de fonctionner depuis la fin d'année 2017. Avant de clôturer leur compte, ils ont souhaité remettre un chèque d'un montant de 3 000€ au profit du C.C.A.S.

Ainsi, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce don au profit du C.C.A.S..
Un courrier de remerciement sera adressé au Comité d'Etablissement Honeywell.

14. Désignation de représentants auprès d'associations.

Pascal Daligault rappelle que deux associations, « Les Amis des cheveux blancs » et « Ciné Condé » prévoient dans leurs statuts, la représentation d'un élu, membre de droits, au sein de leurs associations.

Il y a lieu de désigner pour :

- Association « Les Amis des cheveux blancs » : Angélique Mourocq
- Association « Ciné Condé » : Frédéric Frappy

Patrick Dujardin s'étonne que l'on cible des associations sans concertation préalable. Il souligne qu'il aurait été plus courtois d'informer Mme la Présidente de l'association « Les Amis des cheveux blancs ».
Il dénonce ensuite un conflit d'intérêt constitué par la participation de deux élus à la gestion du Football club féminin (FCFC), citant Monsieur Jean Elisabeth, l'un d'entre eux.

Monsieur Elisabeth demande des éclaircissements.

Pascal Daligault indique qu'il était présent à l'assemblée générale du FCFC et qu'il peut témoigner que les deux élus désignés par Monsieur Dujardin, ne font pas partie du comité directeur. A la demande de Mme la Présidente de ce club, ils ont accepté d'apporter leur aide au sein du club qui se trouve en difficulté.

Frédéric Frappy répond qu'il ne voit aucun conflit d'intérêt à participer à la gestion d'une association pour un conseiller municipal et indique que c'est le cas d'un certain nombre de conseillers municipaux autour de la table.

Monsieur Dujardin informe l'assemblée que la clause de membre de droits dans les statuts de l'association « Les Amis des cheveux blancs » n'existe plus depuis le 5 mars 1988. Il précise qu'il est en possession de ces statuts et de la déclaration en sous-préfecture et que ces documents sont mis à disposition.

Madame Desquesne précise que les statuts ont été transmis par nos services. Les statuts n'ont peut-être pas été donnés à la Mairie lors de ce changement.

Patrick Beauquesne précise qu'il serait intéressant, lors de l'envoi des dossiers de demandes de subvention, de demander auprès des présidents d'association, les statuts.

Mme le Maire précise qu'elle procédera à la vérification des éléments annoncés par M. Dujardin. Elle clos le débat en précisant le retrait de ce point au conseil.

15. Désignation des délégués SDEC de la commune de Condé-en-Normandie.

Pascal Daligault informe qu'il y a lieu de désigner des membres délégués au sein du SDEC ENERGIE.

Il est proposé les candidatures suivantes :

- | | | |
|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| - Anne ROELANDT | - Catherine CAILLY | - Angélique MOUROCQ |
| - Patrice MÈCHE | - Patrick BILLARD | - Xavier ANCKAERT |
| - Pascal DALIGAULT | - Valérie DESQUESNE | - Nathalie COLLIBEAUX |
| - Christian GAUQUELIN | - Henriette BOUCLIER | - Sylvain GASCOUIN |

Le conseil municipal, à la majorité dont 2 oppositions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), accepte ces propositions.

16. Désignation d'un représentant à l'Office du Tourisme de Bocage Normand.

Pascal Daligault rappelle que l'office du tourisme est en charge de l'ensemble de la promotion de l'offre touristique de notre territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau et du Pré Bocage.

Il y a lieu de désigner un représentant de la commune de Condé-en-Normandie au sein de l'Office du Tourisme du Bocage Normand.

A l'unanimité, le conseil municipal, valide la candidature de Christian GAUQUELIN.

17. Désignation des représentants du SIRTOM.

Le SIRTOM, Syndicat mixte Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères, de la région Flers-Condé dessert aujourd'hui 4 collectivités, dont Condé en Normandie, et assure la collecte et le traitement des déchets ménagers pour près de 80.000 habitants des départements de l'Orne et du Calvados.

Pascal Daligault rappelle qu'il est nécessaire de procéder à la désignation de 5 représentants de Condé-en-Normandie. Un mail a été transmis à MM. Lahaye et Dujardin afin de proposer leur candidature et précise que M. Dujardin a refusé.

Ainsi, M. Daligault demande à l'assemblée la désignation d'un représentant.

Aline Blandeau propose sa candidature.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte ces propositions.

- | | |
|----------------------|-------------------|
| - Jean ELISABETH | - Frédéric FRAPPY |
| - Jean-Michel PASTOR | - Aline BLANDEAU |
| - Samuel LAHAYE | |

18. Désignation des représentants du SEROC.

Le Syndicat mixte de traitement Et de valorisation des déchets ménagers de la Région Ouest Calvados (SEROC) gère les déchets sur le territoire de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

Ainsi, Pascal Daligault informe que l'assemblée délibérante doit procéder à la désignation des représentants de la collectivité :

Titulaire

Jean ELISABETH

Suppléant

Aline BLANDEAU

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la désignation des représentants ci-dessus.

19. Désignation de représentants pour le site Natura 2000, Bassin de la Druance.

Pascal Daligault rappelle que Natura 2000 est un programme européen destiné à préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires, tout en tenant compte des exigences scientifiques, économiques, sociales, culturelles et régionales.

Le bassin versant de la Druance (Zone bocagère située dans le Calvados, entre Condé-sur-Noireau et Aunay-sur-Odon) a été proposé au programme Natura 2000 en raison de la présence de trois espèces aquatiques emblématiques des rivières et des ruisseaux préservés.

Un comité de pilotage (Copil) constitué d'élus, de représentants des usagers, des organisations socioprofessionnelles et des administrations concernées, est désigné par le préfet pour piloter le programme Natura 2000.

Il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de Condé-en-Normandie.

Il est proposé :

Membre titulaire : Pascal BILLARD

Membre suppléant : Angélique MOUROCQ

Monsieur Dujardin demande pourquoi Mme Catherine Cailly, référente du développement durable, n'a pas été désignée.

Madame Desquesne précise que Monsieur Pascal Billard, compte tenu de sa fonction d'architecte paysagiste a été proposé.

A l'unanimité, le conseil municipal, accepte la désignation des représentants ci-dessus.

20. Information – Désignation des référents « Correspondant Défense », « Réserve Municipale » et « Maître de cérémonie ».

Pour information, Valérie Desquesne rappelle la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, qui précise la désignation d'un correspondant défense. Celui-ci est un interlocuteur privilégié pour les autorités militaires du département mais aussi le correspondant immédiat des administrés pour toutes les questions relatives à la défense.

Elle propose également de désigner des référents « Réserve communale » et « Maître de cérémonies » :

Correspondant défense : Henriette BOUCLIER

Réserve communale et Maître de cérémonies : Daniel PLANCHON

C'est une simple information qui ne nécessite pas de vote.

21. Tarifs municipaux 2018.

Patrice Mèche explique que la municipalité propose de reconduire pour 2018, les tarifs publics locaux 2017 en vigueur sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle avec quelques ajouts de tarifs comme la location de l'auditorium à l'Atelier, Auto-partage, etc....

Seuls les tarifs applicables à l'activité du Pôle Dosso seront ajustés. En effet, une rencontre avec la CAF est prévue prochainement afin de redéfinir le coefficient des familles.

Il précise que ces tarifs seront votés au prochain conseil.

Patrick Dujardin explique qu'il y a 2 ou 3 ans, lorsque les tarifs du marché couvert ont été augmentés, un groupe de travail devait se constituer afin de réfléchir à l'état de vétusté de cette salle. Il fait remarquer le manque de WC handicapé. Il précise que Proussy est doté d'une superbe salle, contrairement à Condé qui ne donne pas très envie d'y organiser des événements.

Valérie Desquesne confirme à Monsieur Dujardin que le sujet est effectivement bien connu et lui rappelle qu'il faisait d'ailleurs partie de la commission. Elle rappelle que le mandat est de 2 ans, que le temps lui ai compté et informe qu'il n'y aura pas de changement cette année. Néanmoins, un diagnostic sera établi.

Monsieur Dujardin souhaite que lorsque le marché couvert est réservé pour une journée complète, il y a lieu de préciser les horaires suivants : de 9h à 20h.

Après en avoir délibéré, à la majorité dont deux abstentions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), le conseil municipal vote la reconduction de ces tarifs pour l'année 2018.

(cf. tableau annexe)

22. Tarifs SPANC 2018.

Patrice Mèche rappelle l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2017 portant modification des compétences intercommunales dans lesquelles n'apparaît plus le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC),

Vu la conséquence de cet arrêté qui impose aux communes de reprendre la compétence et, au vu de ce qui était pratiqué sur notre ancien territoire de Condé Intercom, le contrôle des installations, la réhabilitation et l'entretien,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote la reconduction pour l'année 2018, des tarifs déjà en vigueur sur l'Intercom de la Vire au Noireau en 2017 :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| - La part portant sur la vérification de conception et d'exécution (forfait pour les deux missions) : | 135.00 € |
| - La part portant sur le fonctionnement et la gestion du SPANC : | 20.00 € |
| - Le prix pour les contrôles de plus de trois ans, en cas de vente lorsqu'ils sont effectués par le SPANC : | 75.00 € |
| - La redevance pour refus ou absence d'un usager constaté par un élu, lors d'un diagnostic déjà proposé : | 150.00 € |

23. Indemnité de conseil et de budget au receveur.

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982, du décret n°82-979 du 19 novembre 1982 et des arrêtés interministériels des 16/09/1983 et 16/12/1983 il est possible d'attribuer une indemnité de conseil et de budget.

Par-conséquent, il est proposé au conseil municipal d'allouer à Monsieur le receveur, le taux de l'indemnité de conseil à 50%.

Celle-ci sera calculée en fonction de la moyenne des dépenses budgétaires des sections de fonctionnement et d'investissement, à l'exception des opérations d'ordre, afférentes aux trois dernières années, sachant qu'elle ne peut excéder une fois le traitement brut majoré 150.

Après présentation par Magali Lèpan, et après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le taux proposé.

24. Rétrocessions/cessions des véhicules électriques de l'intercom de la Vire au Noireau et la Commune de Condé-en-Normandie.

Brigitte Lair rappelle que dans le cadre des actions engagées par l'ex Communauté de communes du Pays de Condé et de la Druance, des véhicules ont été acquis.

Ils sont aujourd'hui, la propriété de l'Intercom de la Vire au Noireau qui s'est substituée à la Communauté de communes de Condé Intercom.

Afin de faciliter la mise en œuvre des actions d'électromobilités (auto-partage, minibus électrique, ...), il convient que la ville de Condé-en-Normandie se porte acquéreur des véhicules.

Par délibération du 20 novembre 2017, la collectivité a émis un avis favorable pour l'acquisition de ces véhicules sous réserve des modalités financières établies par l'intercom de la Vire au Noireau.

Les services de l'Intercom de la Vire au Noireau ont établi un chiffrage précis.

Ainsi, la valeur nette comptable de l'ensemble des biens vendus est arrêtée à la somme de 36 936,89 €.

Il s'agit d'achat de 3 Zoé, 3 Nissan et d'un mini bus. Etant précisé que seule une Zoé reste la propriété de la Communauté de communes de la Vire au Noireau.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- Accepte le montant de l'acquisition de ces véhicules, soit : 36 936,89 €
- Autorise Mme le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession des véhicules.

25. Rémunération collaborateur du Cabinet.

Patrice Mèche rappelle que les modalités de rémunération d'un collaborateur de cabinet sont définies par le décret n° 87-1004 du 16 décembre 1987.

Ainsi, il propose de reconduire le financement de la rémunération d'un collaborateur de cabinet, sachant que le traitement indiciaire ne peut en aucun cas être supérieur à 90% du traitement correspondant soit à l'indice terminal de l'emploi administratif fonctionnel de direction le plus élevé de la collectivité, soit à l'indice terminal du grade administratif le plus élevé détenu par un fonctionnaire en activité dans la collectivité.

Dans le cas présent, il s'agit d'arrêter la rémunération à 80% de l'indice terminal du grade de Directeur Général des services catégorie A (IM : 610)

Le montant des crédits affectés à la rémunération de ce collaborateur de cabinet sera inscrit au budget.

L'assemblée délibérante, à la majorité dont 2 abstentions (M. Dujardin + le pouvoir de M. Lahaye à M. Dujardin), accepte ce qui a été exposé.

26. Mise à jour du tableau des effectifs.

Recrutement d'un directeur des services techniques.

Sylvain Gascouin explique qu'afin d'optimiser les services techniques, la municipalité souhaite lancer le projet d'un pôle technique rassemblant les 4 services existants.

De plus, un diagnostic de l'ensemble des équipements a été lancé et devra aboutir à l'élaboration d'un plan pluriannuel d'entretiens et de renouvellement.

Pour ce faire il est apparu nécessaire de recruter un directeur des services techniques.

Monsieur Dujardin demande si le recrutement se fera en interne.

Mme le Maire précise que le recrutement sera externe.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise la création du poste suivant :

- Technicien Principal 2ème classe à temps complet.

27. Bail au profit de M. Anthony TAUDON et Mme Mélanie CHATRY – Commune déléguée de St Pierre la vieille.

Anne Roelandt informe que le logement communal sis le bourg appartenant à la commune déléguée de Saint Pierre la Vieille est mis à disposition de Monsieur Anthony TAUDON et Madame Mélanie CHATRY depuis le 1/12/2017.

A l'unanimité, le conseil municipal, autorise Mme le Maire déléguée de la commune de Saint-Pierre-la-Vieille, ou son représentant à :

- signer le contrat de location pour un loyer mensuel de 450 € (l'indice de référence des loyers est de celui du 3ème trim. 2017 dont la valeur s'établit à 126.46).
- encaisser la caution qui s'élève à un mois de loyer, soit 450 €.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire remercie le Conseil et lève la séance.

Pour copie conforme,
à Condé-en-Normandie
le 12 février 2018.

Valérie DESQUESNE
Maire de Condé-en-Normandie.

